

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALEService Administration Interne
MR/AY/MW/AA**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016.**

L'an deux mille seize, le 11 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André YUSTE, 1^{er} Maire-Adjoint :

Étaient présents : M. YUSTE, Mme MIGNON, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU.

Absents excusés : M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON.

Absent : M. PHOMNOUANSY.

Monsieur Cuong PHAM PHU est élu secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)
ET 1 ABSTENTION (M. PHAM PHU),

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 février 2016.

2. COMPTE ADMINISTRATIF - ANNÉE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR (Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M.DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON) **ET 5 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU),

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015, annexé à la présente délibération.

3. COMPTE DE GESTION – ANNÉE 2015. (PIECE ANNEXE TRANSMISE PAR COURRIEL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M.DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNÉE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

PREND acte du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2015.

5. BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M.DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON) **ET 5 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU),

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2016 qui s'établit donc ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 173 510,00 €	25 173 510,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 698 929,04 €	8 698 929,04 €
TOTAL	33 872 439,04 €	33 872 439,04 €

6. MOTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET), **3 ABSTENTIONS** (M. CHENEAU, Mme DUFOUR, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU) **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

ADOPTE le texte de motion suivant :

Alors que le Parlement vient de prendre la main sur la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), les élus territoriaux s'interrogent fortement sur la capacité à mener une telle réforme tant que la baisse des dotations se poursuit.

La perte des ressources cumulées pour les collectivités territoriales sur toute la mandature 2014-2019 s'élève à 65 milliards d'euros dont 57 % sont supportés par le bloc communal (communes et intercommunalités).

Ces baisses brutales et fortes se traduisent par des diminutions d'investissements et des hausses d'impôts locaux.

La situation devient intenable.

A Lognes, en trois ans, les dotations auront baissé de 2 millions d'euros, soit 8 % de notre budget de fonctionnement.

Face à cette problématique insupportable nous demandons au Gouvernement un étalement de la baisse des dotations sur cinq ans au lieu de trois, afin d'amortir un tel choc.

Ainsi la nouvelle baisse programmée en 2017 devrait être étalée sur trois ans. Pour Lognes cela ferait 250 000 € par an. Cet effort serait déjà difficile à supporter après ceux réalisés à ce jour.

Nous affirmons notre solidarité avec diverses associations de collectivités locales qui réclament un étalement des baisses des dotations.

Par ailleurs, il est évident que la prise en compte de plusieurs années de gel du point d'indice est une nécessité à l'égard des fonctionnaires. Mais c'est une charge supplémentaire pour les collectivités. On ne peut imposer des charges nouvelles, même légitimes, tout en continuant à restreindre brutalement nos moyens.

Nous demandons une compensation financière intégrale. Pour Lognes, en année pleine, cela représente 100 000 €.

7. TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON) **ET 5 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU).

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 17,50 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,00 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,10 %

8. TRAVAUX EN RÉGIE – COÛT HORAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer à compter de l'année 2016 le coût horaire des travaux en régie à 27,55 euros permettant de mettre en place la procédure des travaux en régie.

DÉCIDE que le coût horaire des travaux en régie sera revalorisé, chaque année, selon l'indice du coût du travail – Salaires et charges – Construction (NAF rév. 2 section F) – Base 100 en 2012 (identifiant n°001565140), publié sur le site de l'INSEE.

La formule appliquée est la suivante : Revalorisation = I/I_0

I = Indice du 4^{ème} trimestre N-1

I₀ = Indice du 4^{ème} trimestre N-2

9. BILAN DE LA FORMATION DES ÉUS – ANNÉE 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du tableau récapitulatif des actions de formations dont ont bénéficié les membres du Conseil Municipal en 2015.

10. SUBVENTION A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L) ET CONVENTION FINANCIÈRE – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de verser à l'Association des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L) une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 de **62 590 €**,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que l'acompte sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement 2016,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2016.

11. ACTUALISATION DE LA LISTE ET DE LA COMPOSITION DES LOGEMENTS ATTRIBUÉS AU PERSONNEL COMMUNAL PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer la liste des fonctions, ainsi que la composition des logements de fonction qui pourront être attribués au personnel communal par nécessité absolue de service,

DIT que le calcul de « l'avantage en nature logement » lié à la mise à disposition à titre gratuit du logement se fera sur la base de la valeur locative brute servant à l'établissement de la taxe d'habitation, après un abattement pour sujétion de 30%,

PRÉCISE que seules les caractéristiques de surface du logement du gardien du groupe scolaire Le Village, ainsi que le mode de calcul de la déclaration des avantages en nature imposent cette modification et que tous les autres termes actés dans la délibération 2015/116 du 29 juin 2015 restent inchangés.

12. TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)

DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs budgétaires au titre de l'année 2016.

13. TARIFICATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ APPLICABLES AUX AUTRES COMMUNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

FIXE la participation financière demandée aux communes de résidence par la commune de Lognes qui s'élève pour l'année scolaire 2015/2016 à :

- 1 535,45 euros (mille cinq cent trente cinq euros et quarante cinq centimes) par enfant en école maternelle,
- 814,63 euros (huit cent quatorze euros et soixante trois centimes) par enfant en école élémentaire.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

14. AVENANT N°9 A LA CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC LA COMMUNE DE CROISSY-BEAUBOURG POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN U.L.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°9 à la convention signée en date du 19 avril 1994 relative aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés en U.L.I.S.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à cette affaire.

15. AVENANT N°10 A LA CONVENTION DE RECIPROCITÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC LA COMMUNE D'ÉMERAINVILLE POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN U.L.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°10 à la convention signée en date du 19 avril 1994 relative aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés en U.L.I.S.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à cette affaire.

16. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUÉ BOULEVARD DE LA MALVOISINE - PARCELLE CADASTRÉE AC 104 POUR PARTIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2016/013/DAG du 15 février 2016,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AC 104 pour partie, située le long du boulevard de la Malvoisine soit une superficie de 1 390 m²,

DECIDE de prononcer le déclassement de la parcelle AC 104 pour partie, soit une superficie de 1 390 m²,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

17. CESSION D'UN TERRAIN SITUE BOULEVARD DE LA MALVOISINE (PARCELLE CADASTRÉE AC 104 POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AC 104 pour partie, soit une superficie de 1 390 m², au profit de la société MAEVY DEVELOPPEMENT, pour un montant de 1 040 600 € nets vendeurs,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession qui en découlera.

18. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DIT DU CENTREX ET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET) **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU),

DÉCIDE d'engager une procédure de déclaration de projet pour l'aménagement du secteur dit du Centrex et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure,

PRECISE que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne,
- Monsieur le Directeur Général d'EPAMarne.

19. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE – ACHAT D’UN TAPIS DE RÉCEPTION DE SAUT EN HAUTEUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré

À L’UNANIMITÉ,

SOLLICITE l’octroi d’une subvention d’un montant de 1500 euros au titre de la réserve parlementaire de la circonscription de Seine et Marne,

DÉCIDE d’affecter cette subvention l’achat d’un tapis de réception de saut en hauteur,

APPROUVE le plan de financement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU GROUPE SCOLAIRE DU SEGRAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L’UNANIMITÉ,

SOLLICITE l’octroi d’une subvention d’un montant de 25000€ au titre de la réserve parlementaire de la 10^{ème} circonscription de Seine et Marne,

DÉCIDE d’affecter cette subvention aux travaux d’aménagement d’accessibilité sur le groupe scolaire du Segrais à Lognes dont le montant total s’élève à 135 505€H.T. soit 162 606 € TTC,

APPROUVE le plan de financement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

21. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DU SOL DU GYMNASSE DE LA FRATERNITÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré

À L’UNANIMITÉ,

SOLLICITE l’octroi d’une subvention d’un montant de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire de Seine et Marne,

DÉCIDE d’affecter cette subvention aux travaux de réfection du sol du gymnase de la Fraternité.

APPROUVE le plan de financement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

22. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (F.S.I.P.L.) - DOTATION BUDGÉTAIRE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTAT 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.P.L.) pour les opérations de modernisation de l'éclairage public en vue de réduire la consommation d'énergie, de la mise aux normes des équipements publics ainsi que pour la réalisation d'un équipement culturel et associatif,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat des subventions dans le cadre du soutien à l'investissement public local,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

23. CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LES SERVICES D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

PRÉCISE que le service logement municipal est service enregistreur de toute demande de logement locatif social et qu'il délivre au demandeur un Numéro Unique départemental (régional en Ile-de-France),

PRÉCISE l'utilisation pour ce faire du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social, le SNE,

DÉCIDE la passation de la convention entre l'Etat et la commune de Lognes (Service Action Sociale – Logement), service enregistreur des demandes de logement social, concernant les conditions et les modalités de fonctionnement du système d'enregistrement national, et de respecter les règles qui y sont énoncées ainsi que celles définies dans les chartes, et en approuve les termes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, et toute pièce relative à cette affaire.

24. MODIFICATION DU TARIF DES SORTIES DES AÎNÉS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'abroger la délibération du conseil municipal n°080/2011, fixant le tarif des sorties des aînés,

FIXE le pourcentage de prise en charge par les aînés à 50 % du coût de revient de la sortie ou de la visite,

AUTORISE Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

DIT que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget communal 2016.

25. SUBVENTION AU COLLECTIF « PRINTEMPS DU JAZZ » - ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer, au titre de l'année 2016, la subvention de fonctionnement suivante :

Associations	Montant net en euros
COLLECTIF « PRINTEMPS DU JAZZ »	1500

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2016,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

26. CONVENTION DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA FERME DU BUISSON – SCÈNE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLÉE – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de moyens avec la Ferme du Buisson – scène nationale de Marne la Vallée

DÉCIDE d'octroyer au titre de l'année 2016, le montant net de subvention suivant :
14 000 € (quatorze mille euros nets) à la Ferme du Buisson – scène nationale de Marne la Vallée,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal 2016.

27. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS (M.J.C./M.P.T.) CAMILLE CLAUDEL ET CONVENTION FINANCIÈRE – ANNÉE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer au titre de l'année 2016, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE/MAISON POUR TOUS CAMILLE CLAUDEL (M.J.C/M.P.T)** **200 000€** (deux cent mille euros)

PRÉCISE que l'acompte déjà versé sera déduit du montant global de la subvention de fonctionnement pour l'année 2016,

APPROUVE la convention financière correspondante avec la **Maison des Jeunes et de la Culture/Maison pour Tous Camille Claudel (M.J.C/M.P.T)**,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal.

28. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU MARNE CONFLUENCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)

ÉMET un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Marne Confluence.

29. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)

RENOUVELLE son engagement à viser la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au taux de 50% hors taxe de la dépense,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'achat d'une brosse de désherbage et deux débroussailleuses, sur l'exercice budgétaire 2016,

S'ENGAGE à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

30. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET)

RENOUVELLE son engagement à viser la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Régional d'Île-de-France, au taux de 15 % hors taxe de la dépense,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'achat d'une brosse de désherbage et deux débroussailleuses, sur l'exercice budgétaire 2016.

31. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (M. RICART qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme MIGNON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. PHAM PHU) **ET 4 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET),

RENOUVELLE son engagement à viser la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, au taux de 15 % de la dépense hors taxe,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'achat d'une brosse de désherbage et deux débroussailleuses, sur l'exercice budgétaire 2016.

32. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des communications du Maire.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
258/2015	21/12/2015	Contrat de concession conclu avec la société CEGAPE relatif à la licence d'utilisation et à la maintenance de l'application internet INDELINE.
005/2016	04/02/2016	Contrat de prestation conclu avec David VINCENT-SULLY, photographe indépendant pour la mise en place d'une exposition photos au centre Simone Signoret à partir du 5 février 2016 à 18h30.
006/2016	04/02/2016	MAPA avec la société établissements horticoles VIET relatif à la fourniture de fleurs et plantes lot n°2 : fourniture de fleurs annuelles, bisannuelles, de chrysanthèmes et de micro-mottes.
007/2016	04/02/2016	Contrat de coréalisation avec la Ferme du Buisson pour le spectacle « Huong Thanh et Jason Carter » le mardi 9/2/16 à 20h45 à l'Eglise Saint-Martin.
008/2016	04/02/2016	Contrat conclu avec la société INCOTEC relatif à la maintenance et à l'assistance du progiciel INCOVAR.
009/2016	08/02/2016	Mise à disposition de la SAAAIS Méлина de six emplacements de parking au sous-sol du centre administratif.
010/2016	10/02/2016	Accord-cadre conclu avec la société La Poste relatif à la distribution d'imprimés d'information municipale.
024/2016	19/02/2016	Contrat de cession entre la commune de Lognes et la Compagnie les grandes personnes pour le spectacle « La ligne jaune » le 12/3/16 à 17 h et 20h30 à l'Espace polyvalent Denis Diderot.
025/2016	19/02/2016	MAPA relatif à l'achat des fournitures scolaires conclu avec la société ERGET BURO.
026/2016	25/02/2016	Contrat avec la société CANTINEO ayant pour objet une étude relative à la délégation de service public de restauration sur la période de mars à septembre 2017.
027/2016	03/03/2016	MAPA conclu avec la société GO SERVICES, relatif à la maintenance de matériels électroménagers situés dans les équipements de la commune.
028/2016	04/03/2016	Contrat de coréalisation avec la Ferme du Buisson pour le spectacle « ELF la pompe Afrique » le 11/03/16 à 20H45 à la salle du Citoyen.
029/2016	09/03/2016	MAPA conclu avec la société CEPAP relatif à l'achat de papier et d'enveloppes à entête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Pour le Maire
Le Maire-Adjoint délégué,